

Communiqué de presse
Paris, le 26 novembre 2018

-- Programme d'investissements d'avenir --

L'Agence française pour la biodiversité récompensée pour son projet « mieux orienter les contrôles de la police de l'environnement grâce à l'intelligence artificielle »

L'Agence française pour la biodiversité fait partie des 6 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) pour expérimenter l'intelligence artificielle dans les services publics. Son projet « Mieux orienter les contrôles de la police de l'environnement grâce à l'intelligence artificielle » a été sélectionné parmi 52 dossiers.

Les 6 lauréats ont désormais 10 mois pour expérimenter et tester l'intelligence artificielle pour leurs projets, qui couvrent de nombreux domaines de la sphère publique (environnement, santé, sanitaire, sphère sociale ou encore sûreté nucléaire). Une nouvelle évaluation sera menée à l'issue de ces 10 mois d'expérimentation afin de voir si les projets sont en capacité d'être déployés.

Associer l'intelligence artificielle à l'environnement : le défi de l'Agence française pour la biodiversité

Le projet présenté par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du BRGM et des services du ministère de la Transition écologique et solidaire vise à exploiter les techniques d'intelligence artificielle et les données de connaissance disponibles pour **orienter et prioriser les plans de contrôle « eau et nature » de police de l'environnement.**

Avec plus de 20 000 contrôles de police de l'eau effectués chaque année et 270 000 km de cours d'eau, l'AFB est consciente que les moyens dont disposent l'Etat et ses opérateurs ne sont pas suffisants. Ces plans de contrôles sont établis suivant une procédure d'élaboration, nécessitant des croisements de données de différents services et établissements et d'observations précises, avec des validations à l'échelle nationale et locale.

Le projet proposé par l'AFB dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt vise ainsi directement à **l'amélioration de la qualité des ciblage en vue de mieux territorialiser la stratégie de contrôle**, en s'appuyant sur les données massives disponibles et la création d'algorithmes intelligents. Son objectif est de proposer un

outil informatique d'aide à la décision pour appuyer l'élaboration et les orientations des plans de contrôles, en optimisant le déploiement des agents sur le terrain. Les scénarios produits permettront de prioriser les thématiques liées aux enjeux territoriaux et tiendront compte d'effets saisonniers au cours de l'année.

L'équipe projet a retenu trois thématiques du plan de contrôle eau et nature : **le contrôle des prélèvements en eau, les pollutions diffuses** (ZNT et éventuellement cultures intermédiaire piège à nitrates, CIPAN) et **la continuité écologique**.

Ce projet sera testé jusqu'à l'automne 2019 et devrait permettre dans un premier temps aux inspecteurs de l'environnement de **mieux appréhender les priorités de gestion sur leur territoire, et de mieux identifier les zones méritant une attention particulière**.

A propos de l'appel à manifestation d'intérêt

Destiné aux opérateurs directs de services publics au niveau de l'État (ministère, opérateur national, etc.), cet AMI s'adressait à des acteurs publics désireux d'expérimenter à la fois des approches techniques d'intelligence artificielle et des modes de travail innovants (méthodes agiles) pour aborder sous un autre angle leurs problématiques métier. **52 dossiers de candidatures ont été reçus**, ce qui souligne à la fois de la volonté des administrations publiques de se saisir du potentiel de l'intelligence artificielle et du besoin d'accompagnement de ces mêmes administrations pour expérimenter ces méthodes.

Afin de départager les candidats, ceux présélectionnés ont été auditionnés par un jury d'experts (entrepreneurs, chercheurs, acteurs publics) spécialisés en intelligence artificielle ou dans la transformation de l'action publique.

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Pour protéger et freiner l'érosion de la biodiversité, les 680 inspecteurs de l'environnement de l'AFB, commissionnés par décision ministérielle et assermentés par l'autorité judiciaire, répartis sur tout le territoire, veillent à limiter les impacts de nos activités sur les milieux aquatiques, marins et terrestres.

www.afbiodiversite.fr



@AFbiodiversité

Contact presse

Maguelonne Deschard et Céline Piquier | 01 45 14 37 40 | presse@afbiodiversite.fr